REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/119 DU 03 JUIN 2016 PORTANT NOMINATION DES CADRES DE L'HOPITAL DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu La Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/023 du 31 Décembre 2004 portant Création, Organisation, Missions, composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi;

Vu la Loi n°1/18 du 31 Décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret-loi n°1/16 du 17 Mai 1982 portant Code de la Santé Publique ;

Vu le Décret-loi n° 1/024 du 13 Juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat ;

Vu le Décret N°100/29 du 18 Septembre 2015 portant Révision du Décret N° 100/125 du 19 Avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret N° 100/39 du 17 Février 2016 portant Création, Organisation, Missions et Fonctionnement de l'Hôpital de la Police Nationale du Burundi ;

Sur proposition du Ministre de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur Général de l'Hôpital de la Police Nationale du Burundi:

- **OPC1 Dr. Joseph NINTERETSE, OPN 0486.**

Article 2 : Est nommé Directeur des Soins à l'Hôpital de la Police Nationale du Burundi :

- **Dr Macédoine NIJIMBERE.**

Article 3 : Est nommé Directeur Administratif et Financier à l'Hôpital de la Police Nationale du Burundi :

- **OPC2 Ladislas NDAYIRAGIJE, OPN O716.**

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.

Article 5 : Le présent Décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 3 juin 2016

Pierre NKURUNZIZA.-

Par le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

3.6.2016

Gaston SINDIMWO

LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE,

Alain Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Chef.